

Réponse de la Coordination Rurale à la Ministre de l'Agriculture suite au CNOPSAV du 28 août 2025:

Voilà désormais **plus de 28 jours** que la vaccination des bovins a été réalisée dans la zone infectée par la DNC pour les deux départements de Savoie. Toutefois, le dernier foyer déclaré dans l'Ain, sur l'alpage du Grand Colombier, a repoussé de 45 jours le délai prévu pour débiter le repeuplement.

Dans le cadre de cette crise sanitaire, la Coordination Rurale a rappelé à plusieurs reprises que les autorités de l'État et le Ministère – sous l'autorité de Mme Annie Genevard – **n'ont pas souhaité prendre en considération d'autres avis scientifiques, qu'ils soient épidémiologiques ou vétérinaires, proposant des alternatives à l'abattage total des cheptels infectés, notamment la solution d'un abattage sélectif.** Cette position, défendue par la CR depuis le début de la crise, est également partagée par la Confédération paysanne.

La CR n'entend pas être un simple relais de la décision de l'État, ni un syndicat de collaboration chargé de justifier une stratégie sanitaire imposée. **Notre syndicat se veut responsable, force de propositions, au service exclusif de la défense des agriculteurs et sans attache à aucun intérêt particulier.**

Lors du dernier CNOPSAV, le Ministère a confirmé son intention de poursuivre la stratégie actuelle fondée sur l'abattage total. La CR a, pour sa part, réaffirmé son opposition à cette orientation et regretté l'absence de réévaluation de cette politique, au même titre que la Confédération paysanne.

Par ailleurs, notre organisation attend toujours des réponses précises sur plusieurs points :

1. **Transport et traitement des carcasses** : clarification sur les conditions de transit des carcasses à travers les zones infectées et justification du choix de l'équarrissage plutôt que de l'abattage.
2. **Transhumance** : confirmation rapide des conditions de déplacement et de retour des animaux en alpage.
3. **Sort des veaux** : précisions sur la liquidation et les modalités d'indemnisation, conformément aux demandes exprimées par les représentants et les éleveurs concernés.
4. **Indemnisations** : réponses attendues concernant les pertes d'exploitation, malgré l'annonce d'un déblocage de fonds par le Ministère.

La CR poursuivra son travail auprès du Ministère et des instances européennes afin d'éviter la reproduction des mêmes erreurs et de garantir une application plus adaptée des directives sanitaires.

Gimont,
Le 03/09/2025

Communiqué de presse



Il convient de rappeler que **la DNC ne constitue pas un risque direct pour l'Homme** : elle n'est transmissible ni par contact avec les animaux infectés, ni par l'alimentation, ni par les piqûres d'insectes. Il n'existe donc aucun danger sanitaire pour le consommateur lié aux produits issus des bovins concernés.

Dans ce contexte, **il est particulièrement regrettable que les autorités n'aient pas envisagé la mise en place de « troupeaux témoins », conservés sous observation**. Ces troupeaux auraient permis de fournir aux experts scientifiques des données essentielles sur l'évolution de la maladie et d'alimenter la recherche, ouvrant ainsi la voie à des alternatives sanitaires plus proportionnées, et évitant une politique d'abattage aussi brutale pour les animaux que pour les éleveurs.

Enfin, **la CR a accepté la demande de la Corse d'initier un plan de vaccination préventif, compte tenu du risque épidémique existant sur ce territoire proche de la Sardaigne**, où a été identifié le premier foyer italien de DNC.

Pour accompagner les éleveurs durement impactés, la CR a également lancé une **cagnotte en ligne** destinée à financer les procédures et recours juridiques.

Lien : <https://agriculteursencolere.fr/soutien-aux-eleveurs-victimes-de-la-dnc/>

COMMUNIQUE DE PRESSE